

22.07.2011 – 17:49 Uhr

Denner retire provisoirement ses capsules de café de ses magasins

Zurich (ots) -

Aujourd'hui, le Tribunal fédéral a informé Denner, dans le considérant écrit de sa décision du 28 juin 2011, que l'interdiction de vente des dosettes compatibles avec Nespresso était à nouveau immédiatement valable. Denner retire donc derechef ses capsules de café de son assortiment.

Dans le bien-fondé écrit de sa décision du 28 juin 2011, le Tribunal fédéral a prononcé la nouvelle entrée en vigueur de l'interdiction de commercialiser les dosettes Denner. Le Tribunal fédéral retient toutefois que l'instance inférieure - le tribunal de commerce de Saint-Gall - peut décider de la levée ou du maintien de l'arrêt provisoire des ventes.

Denner respectera bien sûr cette nouvelle interdiction judiciaire et retirera provisoirement ses capsules de ses rayons. En même temps, Denner fera toutefois tout son possible avec ses avocats, afin de pouvoir fournir à nouveau rapidement à sa clientèle ses dosettes avantageuses et très appréciées.

Contact:

Communication d'entreprise Denner
Nicole Schöwel
Tél.: +41/44/455'10'90
Mobile: +41/79/340'59'70
E-Mail: medien@denner.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008085/100701247> abgerufen werden.